

MODIFICATION N° 2
DATÉE DU 8 AOÛT 2023 APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 12 MAI 2023,
EN SA VERSION MODIFIÉE PAR LA MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 15 JUIN 2023

Portefeuille privé d'actions privilégiées canadiennes BNI
(Séries F et O)

(le « **Fonds** »)

Le prospectus simplifié daté du 12 mai 2023, en sa version modifiée par la Modification n° 1 datée du 15 juin 2023 (le « **prospectus** ») se rapportant au placement des parts du Fonds par Banque Nationale Investissements inc. (« **BNI** ») est par les présentes modifié comme il est indiqué ci-après. À moins d'être par ailleurs définies aux présentes, les expressions utilisées dans la présente modification ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus.

Le prospectus est modifié pour donner avis aux épargnants en date du 4 août 2023:

- de la fermeture du Fonds aux nouvelles souscriptions le jour même ;
- que le Fonds liquidera les actifs de son portefeuille et que le Fonds peut, de temps à autre, s'écarter de son objectif et de ses stratégies d'investissement énoncés dans le prospectus; et
- au cours de la période de liquidation, BNI déterminera si le Fonds devrait être dissous ou fusionné avec un autre Fonds BNI.

MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROSPECTUS

Le prospectus est par les présentes modifié comme suit:

- a) À la page 117, sous la rubrique « Portefeuille privé d'actions canadiennes privilégiées BNI » du tableau de la section « **Date de création des fonds et autres événements importants** », dans la colonne « **Changements (s'il y a lieu)** », le texte est modifié par l'ajout d'un passage concernant la fermeture du Fonds aux nouvelles souscriptions, à la liquidation du Fonds ainsi que la prise de décision par BNI durant la période de liquidation de dissoudre ou de fusionner le Fonds :

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Portefeuille privé d'actions privilégiées canadiennes BNI ⁶⁰⁻⁶⁴	26 juin 2003	Auparavant connu sous la dénomination de Caisse privée actions privilégiées TBN (avant le 23 octobre 2015).	<p>Avant le 30 octobre 2015, le fonds offrait ses parts seulement par voie de placements privés. Le 30 octobre 2015, des parts de Série N et de Série NR ont été créées et sont, depuis cette date, offertes par voie de prospectus. Le fonds continue d'offrir certaines autres séries de parts par voie de placements privés.</p> <p>Le 17 juin 2022, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.</p> <p>Tel qu'annoncé le 4 août 2023, BNI a été informée qu'une partie importante des parts du fonds seront rachetées progressivement au cours des prochains mois. Cette opération entraînera la liquidation progressive du portefeuille du fonds par son sous-gestionnaire de portefeuille afin de répondre aux demandes de rachat. Ces rachats obligeront le fonds à liquider les actifs de son portefeuille, de façon ordonnée, dans un avenir prévisible. La liquidation de l'actif du fonds peut faire en sorte que le fonds déroge à son objectif et à ses stratégies de placement.</p> <p>Depuis le 4 août 2023, à 23 h 59, les <i>séries F</i> et <i>O</i> du fonds ne sont plus offertes pour les nouvelles souscriptions. Les investisseurs qui détiennent ces séries du fonds le 4 août 2023 ou vers cette date ne peuvent continuer à faire des placements additionnels dans le fonds.</p> <p>Au cours de la période de liquidation, BNI déterminera si le fonds devrait être dissous ou fusionné avec un autre fonds BNI.</p>

b) À la page 290, le texte suivant est ajouté sous le tableau « **Détails du fonds** » :

« ** BNI a été informée qu'une partie importante des parts du fonds seront rachetées progressivement au cours des prochains mois. Il en résultera la liquidation progressive du portefeuille du fonds par le sous-gestionnaire de portefeuille afin de répondre aux demandes de rachat. Ces rachats obligeront le fonds à liquider les actifs de son portefeuille, de façon ordonnée, dans un avenir prévisible. La liquidation de l'actif du fonds peut faire en sorte que le fonds déroge à son objectif et à ses stratégies de placement. Par conséquent, depuis le 4 août 2023, à 23 h 59, les *séries F* et *O* du fonds ne sont plus offertes pour les nouvelles souscriptions. Les investisseurs qui détiennent ces séries du fonds le 4 août 2023 ou vers cette date ne peuvent continuer à faire des placements additionnels dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou votre courtier pour obtenir de plus amples renseignements ».

QUELS SONT VOS DROITS?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'organismes de placement collectif, que vous puissiez exercer dans les 2 jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'un organisme de placement collectif et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'organisme de placement collectif. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné ou on consultera éventuellement un avocat.

Attestation du Fonds, du gestionnaire et du promoteur du Fonds

Le 8 août 2023

La présente Modification n° 2 datée du 8 août 2023, avec le prospectus simplifié daté du 12 mai 2023, modifié par la modification n° 1 datée du 15 juin 2023, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux parts faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires canadiens, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Banque Nationale Investissements inc., en tant que gestionnaire et promoteur
et au nom du fiduciaire du Fonds

« *Éric-Olivier Savoie* »

Éric-Olivier Savoie
Président et chef de la direction

« *Sébastien René* »

Sébastien René
Chef des finances

Au nom du conseil d'administration de **Banque Nationale Investissements inc.**,
en tant que gestionnaire et promoteur et au nom du fiduciaire du Fonds

« *Joe Nakhle* »

Joe Nakhle
Administrateur

« *The Giang Diep* »

The Giang Diep
Administrateur

Attestation du placeur principal du Fonds ayant BNI comme placeur principal

Le 8 août 2023

À notre connaissance, la présente Modification n° 2 datée du 8 août 2023, avec le prospectus simplifié daté du 12 mai 2023, modifié par la modification n° 1 datée du 15 juin 2023, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux parts faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Portefeuille privé d'actions privilégiées canadiennes BNI (Seulement *Série O*)

Banque Nationale Investissements inc.,
à titre de placeur principal du Fonds ayant BNI comme placeur principal

« *Éric-Olivier Savoie* »

Éric-Olivier Savoie
Président et chef de la direction

**Attestation du placeur principal du Fonds ayant
Financière Banque Nationale inc. (« FBN ») comme placeur principal**

Le 8 août 2023

À notre connaissance, la présente Modification n° 2 datée du 8 août 2023, avec le prospectus simplifié daté du 12 mai 2023, modifié par la modification n° 1 datée du 15 juin 2023, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux parts faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

**Portefeuille privé d'actions privilégiées canadiennes BNI
(Seulement Série F)**

Financière Banque Nationale inc.
à titre de placeur principal du Fonds ayant FBN comme placeur principal

« *Jonathan Durocher* »

Jonathan Durocher
Président, Division FBN Gestion de patrimoine

« *Sébastien René* »

Sébastien René
Chef des finances